



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 121002

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences du vol d'une carte bleue. Il souhaite en effet savoir si les prélèvements sur le compte de la victime sont considérés comme illégitimes à compter de la date de déclaration - la plupart du temps téléphonique - auprès de sa banque ou bien de celle de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121002

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2808